



**TOURNOI NATIONAL
VEXIN PING OISE
DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025
RÈGLEMENT**



Article 1 : L'association "LA RAQUETTE CHAUMONTOISE" organise le **01/06/2025** son **1^{er} tournoi national B**, sous le n°2039/2024-R (à adapter à notre tournoi), au Gymnase Guy de Maupassant, rue d'Enencourt , à Chaumont en Vexin (60240), sous la responsabilité du juge-arbitre M. Quentin BONNINGRE (JA3) et du responsable de la salle Michel POTIER (07 86 73 15 76 (Président de l'Association).

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les **licenciés compétition de la Fédération Française de Tennis de Table**, dont la licence est validée au moment de l'inscription, et mentionne un certificat médical présenté (à défaut celui-ci sera demandé par le juge-arbitre).

Article 3 : La compétition se déroulera sur **20 tables** homologuées de couleur bleue et de marques **Butterfly Centrefold 25** ou **Cornilleau 540 et 640**, avec des balles plastiques fournies par le club de marque **Butterfly 3 étoiles**.

Article 4 : Le tournoi comporte **7 tableaux** (voir ci-dessous le détail des horaires et récompenses). Chaque participant peut s'inscrire à un **maximum 2 tableaux** de simple, les droits d'inscription étant fixés à **9€ par tableau (A, B, C et G)** et à **10€ par tableau (D, E et F)**. Les tableaux **A, B, C, D, E et F** sont **limité à 48 joueurs**. Le tableau **G (Open dames)** est **limité à 24 joueuses**.

Article 5 : Les inscriptions devront s'effectuer en ligne :
https://formulaire.webnball.fr/Lweb/?id=A_699
Ou par email (laraquettechaumontoise@gmail.com)

Les règlements des droits de participation pourront se faire sur place ou au moment de l'inscription.
Les **inscriptions seront closes le jeudi 29 mai minuit** précédent le tournoi afin d'effectuer la constitution des poules et les tirages au sort des différents tableaux.

	A	B	C	D	E	F	G
	500 à 699	500 à 999	500 à 1299	500 à 1699	500 à 2199	Open	Open dames
Fin du pointage	8h00	10h00	9h00	11h00	13h00	14h00	15h00
Début du tableau	8h30	10h30	9h30	11h30	13h30	14h30	15h30

Article 6 : Les organisateurs ont fixé les dotations ci-dessous pour un total de **1350€**, qui pourront être modifiées selon le nombre de participants de chaque tableau :

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à la moitié de sa capacité maximale, les dotations du tableau seront alors divisées par deux.

Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en raison du faible nombre d'inscriptions (Tableaux A à F, moins de 16 inscriptions, tableau G, moins de 8 inscriptions).

Les joueurs et joueuses inscrits au(x) tableau(x) annulé(s) seront informés par l'organisateur.

Tableaux	Vainqueur	Finaliste	Troisième
A	50 €	30 €	20 €
B	60 €	40 €	20 €
C	70 €	50 €	30 €
D	80 €	60 €	30 €
E	140 €	100 €	60 €
F	170€	120€	70€
G	70€	50€	30€

Article 7 : Le pointage devra être fait au moins 30 minutes avant l'horaire de début du tableau. Le scratch sera prononcé 15 minutes après l'appel.

Article 8 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV, 202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Conformément au même article, quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Article 9 : Pour chaque tableau, des poules de 3 seront organisées, avec 2 joueurs ou joueuses qualifié(e)s par poule. La compétition se déroulera ensuite par élimination directe, les places 3 et 4 se disputant pour chaque tableau. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches.

Article 10 : Il n'y aura pas d'interruption lors du tournoi. Une buvette avec restauration rapide se tiendra dans l'enceinte du gymnase pendant toute la durée de la compétition.

Article 11 : Une tenue et un esprit sportif seront de rigueur. Dans le cas contraire, les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit d'exclure tout joueur du tournoi.

Article 12 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors de ce tournoi.

En cas de détérioration de matériel, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

Article 13 : En s'inscrivant à ce tournoi, les participants ou leurs représentants légaux s'engagent à respecter ce présent règlement, et autorisent les organisateurs à diffuser des photos et des vidéos individuelles ou collectives prises lors de la compétition, sauf si ces joueurs ou représentants légaux en expriment leur refus manuscrit avant le début du tournoi.

Article 14 : Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, pourront apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles et nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du juge-arbitre, en application avec les règlements de la FFTT, seront sans appel.

Article 15 : Les organisateurs s'appuient sur les compétences d'un juge arbitre extérieur à l'association. En cas d'absence du juge arbitre, le tournoi sera maintenu mais ne sera pas homologué. Si l'organisateur est informé de la défaillance du juge arbitre avant le jeudi 29 mai à minuit, il informera les participants par courriel.

Les dotations seront attribuées selon les modalités de l'article 6.